

# CHARTRE SOCIALE SANOFI

Innovation

Etre confiant

Respect

Solidarité

Intégrité



Etre ouvert

Etre focalisé

Etre engagé

Etre passionné

## La charte sociale de Sanofi :

- Reflète les valeurs et attitudes qui constituent la culture Sanofi
- S'applique à tous les collaborateurs du Groupe dans le monde pour guider au quotidien leurs actes dans leur vie professionnelle
- Confirme l'engagement de Sanofi en matière de responsabilité à l'égard de ses collaborateurs et de son environnement

- 1 Sanofi a la volonté d'allier performance économique et performance sociale qui sont indissociables.
- 2 Sanofi assure l'égalité des chances de ses salariés en fonction de leurs aptitudes et compétences respectives. Le Groupe ne tolère aucune discrimination.
- 3 La santé et la sécurité de tous constituent une exigence pour le Groupe et ses salariés. A cette fin, tous les moyens nécessaires doivent être mis en œuvre.
- 4 Les relations de travail dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue.
- 5 Le management, par sa qualité, contribue au bon fonctionnement du Groupe. Il doit être exercé dans un constant souci d'exemplarité et de courage. Est prohibée toute action qui serait de nature à porter atteinte à la dignité de l'individu.
- 6 Concilier amélioration des conditions de travail et nécessaire adaptation du Groupe à son environnement constitue un impératif majeur.
- 7 Sanofi s'engage à respecter la vie privée de ses salariés.
- 8 Sanofi veille à ce que chaque salarié dispose de l'information et de la formation nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées.
- 9 La formation professionnelle est un gage de développement tant pour le salarié que pour Sanofi. Chacun a le devoir et le droit de se former; pour ce faire, le Groupe s'engage à mettre en place les moyens adaptés nécessaires.
- 10 La démarche socialement responsable de Sanofi implique anticipation, réactivité et adaptation face aux mutations technologiques et aux évolutions.
- 11 Sanofi met en œuvre les mesures utiles à la couverture sociale de ses salariés et de leur famille.
- 12 Sanofi inscrit son action dans le cadre des principes du Pacte Mondial\* auquel le Groupe a adhéré. Dans le domaine des relations du travail, il s'agit notamment :
  - du respect de la liberté d'association et de la reconnaissance du droit à la négociation (principe 3),
  - de l'élimination de toute forme de travail forcé (principe 4),
  - de l'abolition effective du travail des enfants (principe 5),
  - de l'élimination de la discrimination en matière d'emploi (principe 6).Attentif à la sécurité et à la santé physique et morale des enfants, le Groupe applique dans leur intégralité les conventions de l'OIT (Organisation internationale du travail) n°138 et 182 de 1973 et 1999.

\*Le Pacte Mondial des Entreprises (Global Compact) est une initiative des Nations Unies, pour rassembler les entreprises qui s'engagent à respecter 10 principes dans les domaines des droits de l'homme, des relations du travail et de la protection de l'environnement.